

## Présentation du projet de réhabilitation et de restructuration de la piscine de l'Aillantais

### **Support projeté, en annexe**

Présentation du projet de réhabilitation et de restructuration de la piscine de l'Aillantais, la communauté de communes est pour ce projet accompagnée d'un architecte (MBA Architectures), qui coordonne 3 bureaux d'études, Symbieau Tech spécialiste fluides, GBA et co économiste et Ingénierie Construction spécialiste structure.

Quelques éléments de contexte pour commencer, avec des photos d'archives, la piscine a été construite par la commune d'Aillant-sur-Tholon dans les années 70, pour accroître l'attractivité du site, un toboggan a été ajouté dans les années 90.

La piscine était ouverte tous les étés, du dernier week-end de juin à fin août, elle accueillait jusqu'à 200 personnes de manière instantanée.

Elle a définitivement fermé après l'été 2019, d'importants travaux de rénovation étaient nécessaires pour rendre sa réouverture possible.

C'est un site qui tient à cœur aux aillantais et aillantaises de manière générale, en 2021 une pétition pour sa réouverture avait été initiée par la population, et avait recueilli plus de 1500 signatures en peu de temps.

La piscine a été transférée à la communauté de communes en juillet 2023.

### **1) État des lieux du site**

L'un des premiers axes de travail de la communauté de communes a été de réaliser un état des lieux du site, et de définir le périmètre transféré.

- **Diapositive 3** - Sur le plan de gauche, vous avez un inventaire des espaces avec au centre le bassin, et rayonnant autour des vestiaires collectifs, le toboggan, les plages minérales et les pédiluves. Tout en bas, les locaux divers tels que l'accueil, les locaux du Maître-Nageur-Sauveteur et l'infirmerie, des locaux de stockage, puis les vestiaires collectifs, et les vestiaires individuels. Sur la gauche, un bel espace végétalisé.
- À noter, la présence des locaux techniques accueillant les pompes de filtration de l'eau, de l'autre côté de la rue du Tacot.
- Autour du site des zones de stationnement

Le périmètre transféré à la communauté de communes se concentre autour du bassin, avec l'idée de relocaliser les locaux techniques à proximité.

Ensuite à la parcelle, un état des équipements a été réalisé, il a été noté que le bassin est en mauvais état apparent, avec l'absence de galeries techniques permettant d'intervenir sur la structure en cas de problème, et l'absence de goulottes permettant la récupération et le traitement des eaux de surface. Les pédiluves sont également en mauvais état, et ne répondant plus aux normes d'accessibilité PMR.

En termes d'aménagements extérieurs, les plages minérales sont en mauvais état, le toboggan qui représentait trop de contraintes d'entretien et d'exploitation a été déposé.

Dans les points positifs les espaces verts sont présents, avec un coin pelouse conséquent, et la présence d'arbres intéressants (tilleuls, noisetier ...). Ces éléments seront à conserver.

En termes de bâtiments maintenant, une partie des cabines individuelles présente dans le périmètre transféré sont en mauvais état, et non accessibles aux PMR, elles seront démolies. Par souci de cohérence, la partie restant à la commune sera démolie également.

Il y'a un bâtiment intéressant en fonds de parcelle, qui pourra être réutilisé dans le cadre du projet.

Pour ce qui est de la machinerie, elle est également désuète et en mauvais état, l'idée est de profiter de la restructuration du site, pour la changer et la relocaliser à proximité des bassins.

## 2) Les aménagements projetés

Le projet, quant aux aménagements extérieurs, porte essentiellement sur la rénovation du bassin, qui va prochainement être vidé, la mosaïque va être déposée pour ne garder que la structure béton qui sera ensuite revêtue d'un liner en PVC. Des goulottes et galeries techniques vont être créées. La conception en L est conservée avec un bassin enfant (de 0.18 à 0.80 m de profondeur), et un bassin adulte d'une profondeur plane de 1.40 m).

Ensuite la construction d'un bâtiment en L permettra d'abriter l'ensemble des locaux utiles au site, avec toiture plate dont une partie sera végétalisée et l'autre partie accueillera des panneaux photovoltaïques.

Enfin, les plages minérales vont être déposées et réaménagées en béton sablé. La plage végétale va être quant à elle étendue.

5 options ont été évoquées :

- D'abord la création d'un **spa/ jacuzzi** qui viendrait enrichir l'offre de loisirs et de détente sur site, il serait installé à proximité du bâtiment et des autres équipements d'eau, permettant de limiter les extensions de réseaux sur tout le site
- Ensuite les vestiaires collectifs en fonds de parcelle pourraient servir de point de petite **restauration/buvette** par un simple ravalement du local, dans l'état d'esprit du bâtiment principal
- Pour les plus jeunes, dans le but de répondre à l'appréhension de l'eau des tout petits, **une aire de jeux aquatiques** pourrait être installée à proximité du bassin, tout en étant séparée physiquement par du mobilier urbain
- Il est également proposé dans le projet, d'ajouter une **banquette massante** dans le bassin enfant, pour permettre aux accompagnants des plus jeunes de s'installer dans l'eau
- Enfin, il a été pensé un **système de récupération des eaux usées**, qui seraient traitées et réutilisées sur site, et ce, pour limiter le rejet dans le réseau.

**Diapositive 9** - Pour ce qui relève des aménagements intérieurs, le bâtiment en L comprend 2 espaces, un premier espace propre aux locaux de la piscine, avec, selon le sens de circulation de l'utilisateur :

un sas d'accueil puis une zone de déchaussage avec coin poussettes, des vestiaires collectifs, des vestiaires individuels traversants qui donnent ensuite accès aux casiers puis aux espaces de sanitaires et douches, avant de ressortir côté piscine avec un passage par le pédiluve. L'ensemble de ce circuit de circulation est accessible aux PMR, avec la présence d'un vestiaire, et de sanitaires spécifiques.

Un second espace est créé, et permet d'accroître l'offre de loisirs dans l'Aillantais avec l'aménagement d'une salle de sport, bénéficiant d'un sanitaire et d'une douche propres aux locaux, de placards de rangement, et d'un accès au vestiaire collectif. L'entrée dans la salle de sport peut se faire par le sas d'accueil piscine, ou directement depuis la rue.

Au Nord du bâtiment, au plus près du bassin, seront installés le local MNS et le local infirmerie, qui jouxtent le local technique qui accueillera la nouvelle machinerie, avec deux locaux spécifiques pour les produits de traitement de l'eau qui doivent être isolés.

### 3) Les attendus du projet

Les attendus du projet sont d'accroître le service apporté à la population, en apportant de nouveaux équipements qui répondent à tous les âges, et de maintenir un lieu convivial tout en répondant aux enjeux environnementaux actuels, en venant réhabiliter un site aujourd'hui en friche, en augmentant les surfaces perméables et les espaces végétalisés permettant ainsi d'infiltrer les eaux de pluies à la parcelle, les eaux de pluies du bâtiment vont être récupérées et réutilisées pour l'arrosage des plantations. Le bâtiment construit sera économe en énergie. Par ailleurs de nouvelles plantations seront envisagées, avec 5 nouveaux arbres, et le renouvellement des haies encadrant le site. Enfin la communauté de communes sera attentive à la gestion des déchets de chantier, et cet élément sera appréhendé avec attention dans le cadre des marchés publics.

### 4) Le coût global du projet

Un point sur le coût du projet, donc l'enveloppe travaux estimée est de 1 601 200 € HT, auquel il faut ajouter les 5 options qui représentent 291 700 € HT ; ensuite pour avoir une vision du coût global il faut ajouter les différentes études menées, les honoraires de l'architecte et des bureaux d'étude, ce qui donne une enveloppe globale de 2 210 000 € HT.

Des subventions ont été sollicitées pour ce projet, jusqu'à 80%, auprès de différents financeurs, en espérant un taux d'intervention global autour de 65 %.

### 5) Les prochaines échéances

Le permis de construire a été déposé le 02 août dernier, et est en cours d'instruction. La consultation des entreprises pour le lot démolition/désamiantage a eu lieu, l'entreprise est retenue et les travaux devraient commencer début décembre.

La consultation des entreprises pour les autres lots devrait intervenir début décembre, pour envisager le commencement des travaux fin février, début mars 2025.

### Temps d'échanges

- Le traitement de l'eau se fera-t-il par l'usage de sels de filtration ?  
*Non, dans le cadre d'une piscine collective publique, et de la fréquentation attendue, le traitement de l'eau se fera au chlore.*
- Quels seront les tarifs d'entrée ?  
*Les tarifs d'entrée ne sont pas encore définis, c'est un travail qui sera mené dans un second temps.*
- Quelle sera le mode de gestion de la salle de sport ? Quelle est sa surface ? Et quelle est la capacité du jacuzzi ?  
*Il est envisagé une gestion associative de la salle de sport. La surface est de 120 m<sup>2</sup>, les activités imaginées sont celles de toute salle de sport avec des machines (vélo, rameur, appareil de musculation...). La capacité du jacuzzi serait de 6 places.*
- Est-ce qu'il y'aura des cours de natation ? Si c'est le cas, la profondeur du bassin n'est pas assez conséquente pour plonger.  
*La volonté des élus sur ce projet est de permettre aux enfants d'appréhender l'eau et en effet d'apprendre à nager, il n'est pas nécessaire de plonger pour apprendre à nager. L'objectif est bien de pouvoir mettre à disposition des jeunes un équipement, pour les plus petits leur permettant d'appréhender l'eau, ne pas en avoir peur, et d'acquérir les bases de la nage. Pour les plus grands, d'avoir un lieu pour se retrouver, s'amuser l'été. Certains ne peuvent pas partir en vacances, il ne faut*

*pas l'oublier. Pour ce qui est des cours de natation, cela dépendra du maître-nageur sauveteur qui sera recruté.*

- Combien faut-il de maîtres-nageurs sauveteurs ?  
*Cela dépendra des plages horaires d'ouverture.*
- Est-ce qu'il y'aura des couloirs de natation dans le grand bassin ? Est-ce qu'il y'aura des créneaux pour les bébés nageurs ?  
*Ces éléments ne sont pas encore définis, mais il sera possible en effet de prévoir des créneaux spécifiques pour nager. Les élus sont ouverts à la réflexion, s'il y'a une demande pour les bébés nageurs, elle sera étudiée.*
- Remarque concernant le jacuzzi, jugé peu pertinent dans le projet. Par expérience, à Auxerre, il est utilisé toujours par les mêmes personnes. La banquette massante en revanche est une bonne idée, mais plutôt dans le grand bassin.  
Est-ce qu'une bâche est prévue pour couvrir la piscine ?  
*Dans le cadre du projet ce sont des options, les choix ne sont donc pas encore arrêtés, ils le seront en fonction du coût et des retours des cofinanceurs sur le projet.*  
*Une couverture thermique est prévue pour couvrir la piscine.*
- Remarque concernant le projet qui d'une manière générale est très bien orienté dans l'objectif collectif intercommunal et pour ses habitants. Il aurait été toutefois judicieux de consulter la population au moment du transfert, au plus tôt dans le projet. C'est une remarque qui vaut pour les projets à venir également. Par ailleurs, du fait du contexte économique actuel, il faut être vigilant au déficit, donc aux coûts d'investissements, et aux coûts de fonctionnement, et appréhender la rentabilité du service public.  
*Le Président entend ces remarques, il rappelle que dans le cadre du projet piscine, une pétition avait été initiée par la population, demandant sa réouverture au plus tôt, et qu'un collectif avait été créé. Toutes les communes de l'Aillantais étaient favorables à la prise de compétence. Il invite la population à assister aux conseils municipaux et communautaires qui sont publiques. Pour ce qui est des coûts, il précise que contenir les coûts de fonctionnement pour s'assurer une capacité d'autofinancement, et investir dans des projets, est la politique qu'il applique au sein de sa commune, et à la communauté de communes.*

**Fin de réunion à 19h45 – Remerciements de l'ensemble des participants**